

Le projet de loi Morin présenté en conseil des ministres à Paris

actualisé le 27/05/2009 à 08:51

(Tahitipresse) - "Le ministre de la Défense Hervé Morin a présenté mercredi en Conseil des ministres le premier projet de loi d'indemnisation des victimes de ces essais, sans satisfaire totalement les vétérans. Le texte pourrait être débattu au Parlement d'ici à la fin de la session extraordinaire, prévue en juillet, et entrer en vigueur avant la fin 2009, du moins selon le vœu de M. Morin", rapporte, mercredi, une dépêche de l'AFP.

"Compte-tenu des délais d'examen des dossiers d'indemnisation, fixés à six mois, les premières indemnités seraient alors accordées à la mi-2010. Selon M. Morin, 'quelques centaines' de personnes ont pu développer un cancer, victimes d'irradiations, sur les quelque 150.000 civils et militaires qui ont participé de 1960 à 1996 aux campagnes d'essais dans le Sahara algérien puis en Polynésie française", indique l'Agence France Presse.

"La loi, a-t-il précisé, concernera 'les personnels civils et militaires de la Défense, du Commissariat à l'énergie atomique et des entreprises présentes sur les sites ainsi que les civils' locaux qui ont développé depuis des maladies -le plus souvent des cancers- liées aux essais. 'Le temps est venu pour la France d'examiner sereinement ce chapitre de son histoire et d'être en paix avec elle-même', a fait valoir le ministre qui affirme vouloir jouer 'cartes sur table' et 'dans la plus totale transparence'".

"Un secrétariat d'une quinzaine de personnes doit être constitué très rapidement pour recevoir les demandes d'indemnisation, a-t-il précisé. Mais l'examen de ces dossiers par un comité présidé par un magistrat et composé principalement d'experts médicaux ne satisfait pas pleinement les associations qui continuent de réclamer un fonds d'indemnisation, sur le modèle de celui créé pour les victimes de l'amiante et qui les associerait", poursuit l'AFP.

"Le ministère de la Défense est juge et partie et se garde le pouvoir de décider qui a droit à une indemnisation ou pas", a encore dénoncé mercredi Patrice Bouveret, co-président du Comité de soutien 'vérité et justice', qui n'entend pas faire 'un chèque en blanc' au ministère".

"Pour sa part, M. Morin a estimé que le budget annuel des pensions versées par son ministère, de l'ordre de 7 milliards d'euros -Ndlr: environ 840 milliards Fcfp-, permettrait d'absorber largement les 10 millions de provisions prévus à partir de 2009 pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires et les sommes qui seront versées par la suite, rendant inutile la création d'un fonds spécifique".

"A défaut, les associations de vétérans qui se réunissaient dès mercredi avec des parlementaires de tous bords, entendent obtenir la création d'un 'comité de suivi' qui les associerait. M. Morin a laissé entendre que le gouvernement pourrait ne pas s'opposer à ce comité s'il était proposé par voie d'amendement parlementaire".

"Il a par ailleurs mis l'accent sur les avancées offertes par le projet de loi : 'des règles d'indemnisation désormais identiques pour tous', civils, militaires et populations locales, le 'renversement de la charge de la preuve' au bénéfice des victimes, l'absence de seuil d'irradiation minimum ouvrant droit à indemnisation, ou la possibilité pour les ayants-droit des victimes décédées d'obtenir réparation".